

---

**Commission économique pour l'Europe**

**Comité des transports intérieurs**

27 janvier 2012

**Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses**

**Réunion commune d'experts sur le Règlement annexé  
à l'Accord européen relatif au transport international  
des marchandises dangereuses par voies de navigation  
intérieures (ADN) (Comité de sécurité de l'ADN)**

**Vingtième session**

Genève, 23-27 janvier 2012

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

**Autorisations spéciales, dérogations et équivalences**

---

**Proposition de dérogation concernant l'utilisation de GNL  
pour la propulsion – Projet de recommandation**

**Recommandations conformément au Règlement de Visite des Bateaux du Rhin  
(RVBR) concernant l'utilisation de GNL en tant que combustible**

**Communication de la Commission Centrale pour la Navigation du Rhin (CCNR)**

1. En complément à la communication figurant au document CCNR-ZKR/ADN/WP.15/AC.2/20/INF15 , la CCNR informe que la recommandation pour le bateau-citerne Argonon a été approuvée le 21 janvier 2012.
2. Cette approbation est intervenue au terme de la procédure suivante : Les documents concernant la demande soumis le 5 décembre 2011 à son groupe de travail du règlement de visite ont été modifiés afin de tenir compte des observations formulées par les délégations dans le cadre de la réunion. Dans le cadre de la procédure écrite convenue, le Secrétariat a reçu les dernières modifications le 20 janvier 2012.
3. Le Secrétariat de la CCNR a distribué ce document le 25 janvier 2012 en langue allemande assorti des appendices techniques et communiquera au comité de sécurité ADN les versions dans des autres langues dès qu'ils auront été finalisés.